

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31552**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master mention psychologie

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Université de Caen Normandie | Université de Caen Normandie, Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université Caen Normandie |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention contient plusieurs parcours type :

- psychologie psycho-dynamique clinique et pathologique
- psychologie de l'éducation
- psychologie de l'enfant, de l'adolescent et de la famille
- neuropsychologie clinique de l'enfant à l'adulte
- psychologie sociale de l'intervention : audit et conduite du changement

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Analyse des problématiques psychologiques, des activités, relations et organisations humaines
- Évaluation, diagnostic
- Psychothérapie
- Prévention, soin, accompagnement des personnes
- Conduite de projet et d'intervention
- Conseil, recrutement, formation
- Conduite d'une démarche de recherche
- Production et transmission de connaissances
- Mise en application de l'éthique et de la déontologie du psychologue

Compétences ou capacités évaluées

Compétences disciplinaires

- Maîtriser les connaissances théoriques, méthodologiques et techniques en psychologie
- Produire et transmettre des connaissances en psychologie
- Mobiliser des savoir-faire professionnels
- Choisir et mettre en œuvre une méthodologie d'analyse des activités humaines
- Mettre en place une méthodologie d'évaluation des personnes et des organisations sociales
- Décrire et formaliser les interactions de l'humain avec son environnement
- Conduire une démarche de recherche fondamentale ou appliquée en psychologie
- Traiter et analyser des données
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif et en assumer les responsabilités
- Conduire une démarche d'intervention
- Produire et proposer des actions de soin, d'accompagnement et de changements
- Collaborer et animer des activités collectives
- Élaborer des documents professionnels
- Respecter des règles déontologiques et éthiques
- Inscrire son activité dans la législation du travail et les cadres institutionnels
- Communiquer sur son travail

Compétences pré-professionnelles

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Compétences transversales

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : activités spécialisées, scientifiques et techniques

- Q - Santé humaine et action sociale

- S : Autres activités de services

Types d'emplois accessibles selon les parcours

- Psychologue,
- Psychologue de l'Education Nationale
- Psychothérapeute
- Neuropsychologue
- Conseiller(ère) en insertion professionnelle, évaluation du potentiel professionnel
- Conseiller en bilan de compétences, en insertion professionnelle et carrières
- Chargé d'études en sciences humaines
- Métiers de la Recherche
- Psychologue du travail
- Consultante emploi formation

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K2112 : Orientation scolaire et professionnelle

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités :

-Loi du n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au JO du 26 juillet 1985 (article 44).

-Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis obligatoire : validation d'une licence Psychologie (cf réglementation sur le titre de psychologue).

L'accès à la 1re année de master est sélectif, les critères d'admission se font sur la qualité du dossier puis sur entretien.

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement.

Validité des composantes acquises : non prévue

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| En contrat d'apprentissage | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| Après un parcours de formation continue | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| En contrat de professionnalisation | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| Par candidature individuelle | | X |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002 | X | Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 février 2017 portant accréditation de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

https://www.unicaen.fr/observatoire_unicaen/resultats/resultatsMS2.html

https://www.unicaen.fr/observatoire_unicaen/resultats/resultatsms2.html

Autres sources d'information :

<http://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/6-aepu-docs/101-referentiel-vae-master-novembre-2012>

[Site de l'Université de Caen Normandie](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Caen Normandie, Esplanade de la Paix CS 14032

14032 Caen Cedex 5

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Caen Normandie

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277